

Comité directeur de la Flotte n°8 du 20 décembre 2019

Décision n°8-1.

Le compte rendu du comité directeur 14 octobre est approuvé sous réserve de la prise en compte des modifications validées en séance.

Décision n°8-2.

Concernant les indicateurs d'activité et d'impact, la TGIR doit se concentrer sur 12 à 15 indicateurs ciblés répondant à un bloc de base, autant que possible cohérents avec les key indicators qui ont été proposés pour les ESFRI. Des objectifs sont à proposer autant que possible en réponse aux indicateurs ciblés de chaque thème. Cela n'exclut pas de disposer par ailleurs d'un sous-groupe complémentaire d'indicateurs qui permettrait de mieux répondre à certaines questions ciblées. Proposer au comité directeur de mars 2020 le groupe d'indicateur de base et les objectifs associés.

Décision n°8-3.

Le principe d'un rendez-vous entre le Conseil Scientifique et les Commissions d'évaluation une fois par an sur la base d'un ordre du jour préétabli est adopté.

Décision n°8-4.

Concernant une éventuelle convention de partenariat Ifremer-IPEV- Ponant organisant l'accès aux navires de la société Ponant les membres du comité directeur sont invités à transmettre leurs commentaires à la DFO d'ici au prochain comité directeur qui tranchera également au vu du positionnement de l'IPEV.

Décision n°8-5.

Concernant l'usage des sismiques dans les eaux italiennes, le comité directeur accepte que la Direction de la Flotte ne se lance pas dans une surenchère technique et financière, et acte de l'annulation de SEFASIL 2 et de la partie sismique de FOCUSX1 en l'état de la situation.

Décision n°8-6.

Concernant la programmation du premier semestre 2021, malgré la présence du Pourquoi pas ? dans l'océan indien, afin de réaliser en particulier des missions de sismiques qui ne peuvent être programmées sur le *Marion Dufresne*, occupé à la même période, toute la demande ne pourra être honorée. Il est demandé à la direction de la flotte de considérer en priorité Sismaore, Carapass et Geoflamme, et de rendre compte lors du prochain comité directeur.

Décision n°8-7.

Le comité directeur approuve le principe d'un appel à projet fin juin / début juillet de l'année N-1 concernant les créneaux disponibles sur le projet de l'année N, ou sur le Marion Dufresne pour l'année N en complément d'une campagne existante. Le calendrier étant serré, les résultats de l'évaluation devront être disponibles au plus tard pour le 10 septembre, afin que la programmation intègre les projets d'universités validées dans le budget et le calendrier pour l'année N qui sont soumis à l'accord du comité directeur en octobre.

Décision n°8-8.

Le comité directeur valide les orientations proposées dans le plan de communication de la TGIR Flotte présenté en séance. Il valide le principe de journées Flotte les 2 et 3 décembre à Villefranche sur mer, accolées aux Assises de la Mer qui se tiennent à Nice les 1^{er} et 2 décembre.

Le comité directeur valide la mise en place d'un GT communication animé par la direction de la communication de l'Ifremer, mais regroupant au moins une fois par an les directions de communications des organismes touchés par le plan de communication annuel (en particulier en ce qui concerne les campagnes scientifiques).